

# 8 560 salariés dans la filière forêt-bois en 2018

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 100 • Mars 2022



Les acteurs économiques qui participent à la réalisation de produits finis issus du bois forment une filière qui emploie 8 560 salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018. La majorité des salariés de la filière est située dans les zones d'emploi du littoral. Cependant, son poids relatif dans l'emploi est plus élevé dans le nord de la région, autour de Briançon, Valréas ou Carpentras. La construction en bois et le sciage et travail du bois sont les principaux employeurs de la filière. Composée de petits établissements, celle-ci offre des rémunérations plus basses que la moyenne nationale et investit moins. Toutefois, la rentabilité économique et financière des établissements de sciage et travail du bois est en moyenne supérieure aux niveaux nationaux et les résultats de la construction en bois sont comparables.

Avec 1 630 000 hectares de forêt, Provence-Alpes-Côte d'Azur détient la sixième superficie forestière régionale de France métropolitaine, selon l'inventaire forestier 2016-2020 réalisé par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). 51 % de son territoire est occupé par des forêts, ce qui en fait la deuxième région de France, derrière la Corse, pour le taux de boisement (31 % au niveau national).

Les deux tiers de la surface forestière régionale appartiennent à des acteurs privés. Les possibilités d'exploitation sont rendues difficiles par les fortes pentes, le relief, l'altitude, la qualité des voies d'accès : 57 % de la surface forestière est ainsi considérée comme « difficile à exploiter » par l'IGN, soit près du double du niveau national (31 %).

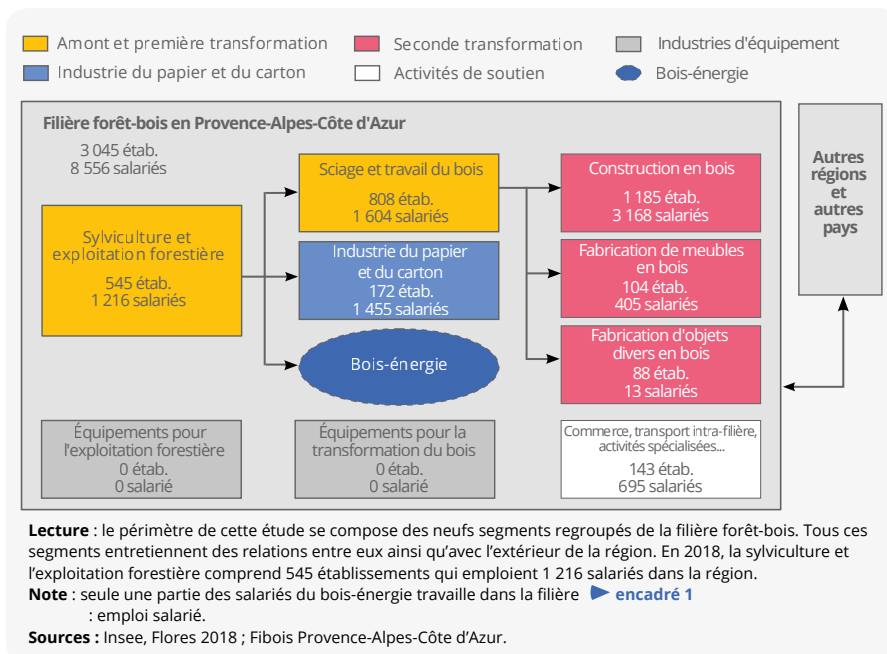
## 3 045 établissements dans la filière en 2018

Les acteurs économiques qui participent à la réalisation de produits finis ou semi-finis issus du bois forment une filière qui compte 3 045 établissements et emploie 8 560 salariés dans la région en 2018. Ils peuvent être regroupés en

neuf segments ► **figure 1**. En amont, la sylviculture-exploitation forestière produit le bois brut (bois rond et grumes). Ce bois brut alimente ensuite les activités

de sciage et de travail du bois ainsi que l'industrie du papier et du carton. Avec le développement des centrales à biomasse de Gardanne et de Brignoles, une part

## ► 1. Schéma des différents segments composant la filière forêt-bois en Provence-Alpes Côte d'Azur



En partenariat avec :

croissante de la production de bois brut régionale – 57 % en 2018 contre 29 % en 2011 – est destinée au bois-énergie, qui n'est que partiellement étudié ici ► **encadré 1**.

En aval, trois autres segments transforment en produits finis le bois issu du sciage : ce sont les activités de construction en bois (y compris travaux de menuiserie et de charpente), de fabrication de meubles en bois et de fabrication d'objets divers. Enfin, trois autres segments plus périphériques se composent de la production d'équipements pour l'exploitation forestière, de la production d'équipements pour la transformation du bois et d'activités de soutien (commerce, transport intra-filière, activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses, services d'aménagement paysager). Parmi ces trois segments, seul le dernier compte des établissements dans la région.

La construction en bois et le sciage et travail du bois sont les segments regroupant le plus de salariés : respectivement 37,0 % et 18,7 %. Viennent ensuite l'industrie du papier et du carton (17,0 %), la sylviculture et l'exploitation forestière (14,2 %), le commerce, le transport intra-filière et les activités spécialisées (8,1 %) et la fabrication de meubles (4,7 %).

Les non-salariés seraient environ 2 400 dans la filière, surtout présents dans la construction en bois, la fabrication de meubles et le travail du bois ► **sources**. Au total, l'emploi de la filière peut être évalué aux alentours de 11 000 dans la région.

## La majorité des salariés dans les zones d'emploi du littoral

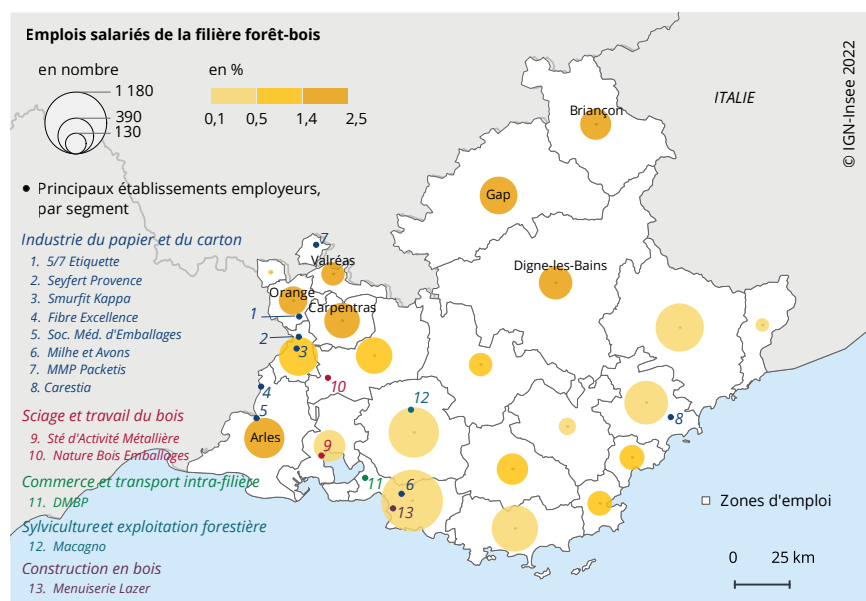
En 2018, la filière représente 0,5 % des effectifs salariés régionaux, entre 0,3 et 0,4 point de moins qu'au niveau national. La part de la filière dans l'emploi salarié total est plus élevée au nord qu'au sud de la région. Mais en volume, les emplois se trouvent plutôt dans les zones d'emploi côtières ► **figure 2** : la zone d'emploi de Marseille compte ainsi 1 180 emplois dans la filière.

Si les emplois sont les plus nombreux dans la zone d'emploi de Marseille, ils n'y représentent que 0,3 % de l'emploi salarié. À l'inverse, la part de la filière est la plus forte dans la zone d'emploi de Briançon où elle représente 2,5 % de l'emploi. Le poids de la filière est supérieur à 1,4 % de l'emploi salarié dans les zones d'emploi plutôt situées au nord de la région, telles que dans la partie régionale de la zone d'emploi de Valréas, ainsi que dans les zones d'emploi de Carpentras, de Digne-les-Bains, d'Orange et de Gap.

## ► Encadré 1 – Le bois-énergie, premier débouché de la récolte de bois

Depuis 2016, la récolte de bois-énergie excède celle du bois d'industrie, portée par l'activité des centrales à biomasse et le développement des chaufferies soutenu par la Mission régionale bois-énergie. La loi pour la transition énergétique et la croissance verte, adoptée en 2015, prévoit de renforcer la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, pour atteindre 32 % en 2030 contre 13,7 % en 2012. L'atteinte de ces objectifs reposant en partie sur la biomasse d'origine forestière, la demande en bois devrait donc s'intensifier dans les années à venir. Si le développement du bois-énergie génère de l'activité pour certaines entreprises de la filière, la plupart des salariés du bois-énergie ne sont pas comptabilisés directement dans l'étude, car il n'existe pas de poste spécifique pour identifier cette activité dans la nomenclature française (NAF). Selon des travaux complémentaires de Fibois Sud, de la Draaf et des Communes forestières ► **méthode**, 393 établissements participeraient en 2018 à des activités liées au bois-énergie et emploieraient autour de 3 370 salariés. Seuls 5 % de ces établissements employant 2,5 % des salariés ont leur activité principale dans le périmètre de la filière forêt-bois de cette étude. Le reste exerce à titre principal des activités d'installation d'eau, de gaz, d'électricité ou de climatisation, d'ingénierie ou encore de commerce de quincaillerie.

## ► 2. Nombre de salariés dans la filière forêt-bois et part dans l'ensemble de l'emploi salarié, par zone d'emploi



**Lecture** : la zone d'emploi de Gap compte 440 salariés dans la filière. Cela représente 1,4 % de l'emploi salarié de ce territoire.

**Note** : les données ne portent que sur la partie des zones d'emploi située dans la région.

**Source** : Insee, Flores 2018.

## La construction en bois prédomine à Gap, Carpentras et Nice

Dans les zones d'emploi qui comptent le plus de salariés, la structure de l'emploi par segment est proche celle de la région, avec des nuances. Dans la zone de Marseille, le transport et le commerce intra-filière prennent une part plus élevée (16 % contre 7 %), tandis que dans la zone de Nice, c'est la construction en bois qui est surreprésentée (46 % contre 37 %). Dans les zones d'emploi à plus faibles effectifs, les spécialisations sont plus marquées. Ainsi, dans la zone d'emploi d'Arles (partie régionale), 70 % des salariés de la filière forêt-bois exercent dans l'industrie du papier et du carton, notamment du fait de la présence de Fibre Excellence, premier employeur de la filière. Dans les zones de Gap et de Carpentras, 56 % des salariés travaillent dans la construction en bois. La zone de Cavaillon se caractérise par le travail du bois (46 %),

celle de Digne-les-Bains par la sylviculture et l'exploitation forestière (48 %).

## Une filière composée de petits établissements

93 % des établissements comptent moins de dix salariés. Hors Office national des forêts (ONF), seuls douze établissements de la filière emploient plus de 50 salariés en 2018, et deux plus de 100.

Le nombre de salariés moyen dans les établissements de la filière s'établit ainsi à 2,8 salariés (2,5 en France). L'industrie du papier et du carton compte en moyenne 8,5 salariés par établissement. La fabrication de meubles se hisse en deuxième position avec 3,9 salariés. Le sciage et travail du bois compte 2 salariés par établissement en moyenne, quand le segment de la sylviculture et de l'exploitation forestière en emploie 2,2. Ce dernier comprend de très

petits établissements, mais également les implantations de l'ONF, qui font partie des principaux employeurs de la filière dans la région.

En Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône, où l'industrie du papier et du carton est surreprésentée, la taille des établissements (respectivement 3,9 et 3,7 salariés) est plus élevée qu'en moyenne régionale.

### Des emplois salariés principalement ouvriers et peu féminisés

Les ouvriers, qu'ils soient forestiers, du bâtiment ou travaillant dans des établissements industriels, sont surreprésentés : ils comptent pour 64 % des salariés de la filière contre 8 % de l'emploi salarié régional. Leur part est en revanche un peu moindre que pour la filière forêt-bois nationale (- 3 points). Les professions intermédiaires (14 %), les employés (12 %) et les cadres (7 %) ne représentent au total qu'un tiers des effectifs salariés. Les autres postes sont occupés par des chefs d'entreprise salariés.

Dans la région, l'âge moyen des salariés de la filière est de 39 ans, inférieur d'un an à la moyenne nationale. Cet écart est principalement dû au segment de la construction en bois, qui emploie de nombreux jeunes dans la région, et où l'âge moyen des salariés est de 36 ans

► **figure 3.** Dans le commerce et transport intra-filière et dans l'industrie du papier et du carton, les salariés sont plus âgés en moyenne (respectivement 42 et 43 ans). La filière forêt-bois, très ouvrière, est peu féminisée, les femmes représentant seulement 17 % des salariés. Plus de 25 % de ces femmes sont employées à temps

partiel, tandis que c'est le cas de moins de 5 % des hommes.

Par ailleurs, le salaire horaire net moyen des femmes est de 12,6 euros tous âges confondus (13,1 euros chez les hommes). Il est en moyenne inférieur à celui des hommes tout au long de la vie active. Cet écart en défaveur des femmes culmine à 1,5 euro par heure entre 36 et 40 ans.

### Des rémunérations annuelles brutes inférieures aux niveaux nationaux

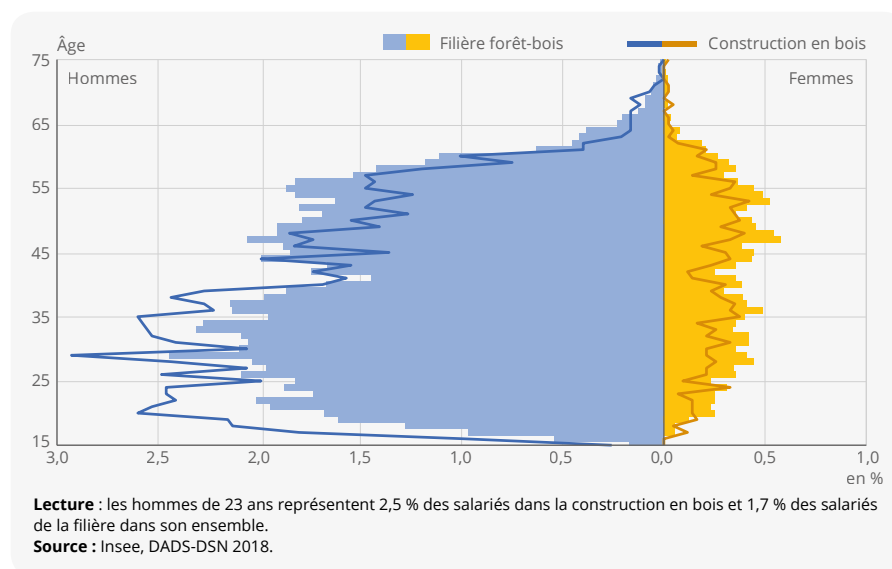
Avec 31 520 euros bruts par an et par salarié (soit 2 627 euros bruts par mois), la rémunération moyenne offerte par la filière en Provence-Alpes-Côte d'Azur

est inférieure de 5,7 % à celle de la France. Cela s'explique en partie par l'absence d'industrie d'équipement pour la transformation du bois, activité plus rémunératrice que l'ensemble de la filière au niveau national. La rémunération moyenne dans les segments industriels de la filière est par ailleurs inférieure de 23,7 % à celle de l'ensemble de l'industrie régionale.

L'industrie du papier et carton propose les rémunérations les plus élevées de la région. Elles sont supérieures de 23 % à celles de la filière dans son ensemble, notamment en raison d'une proportion de cadres bien supérieure au reste de la filière (12,7 % contre 7,3 %).

Dans les segments moins rémunérateurs, les salaires sont légèrement inférieurs à

### ► 3. Pyramide des âges des salariés de la filière forêt-bois et de la construction en bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018



### ► 4. Principaux indicateurs financiers des entreprises mono ou quasi-monorégionales de la filière bois en 2018

|                                                                                                                                                 | Sylviculture et exploitation forestière |        | Sciage et travail du bois |        | Construction en bois |        | Industrie du papier et du carton |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------|---------------------------|--------|----------------------|--------|----------------------------------|--------|
|                                                                                                                                                 | Région                                  | France | Région                    | France | Région               | France | Région                           | France |
| Taux de valeur ajoutée 2018 (en %)<br>(part de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires)                                                    | 33,6                                    | 28,7   | 41,3                      | 30,5   | 38,9                 | 40,3   | 29,4                             | 30,5   |
| <b>Ratios de partage de la valeur ajoutée</b>                                                                                                   |                                         |        |                           |        |                      |        |                                  |        |
| Taux de marge 2018 (en %)<br>(part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée)                                                    | 18,7                                    | 35,6   | 14,9                      | 21     | 15,3                 | 17,2   | 10,9                             | 35,7   |
| Part des frais de personnel dans la valeur ajoutée 2018 (en %)<br>(part des salaires et charges sociales dans la valeur ajoutée)                | 81,3                                    | 64,4   | 85,1                      | 79     | 84,7                 | 82,8   | 89,1                             | 64,3   |
| <b>Ratios d'activité</b>                                                                                                                        |                                         |        |                           |        |                      |        |                                  |        |
| Productivité apparente du travail 2018 (en milliers d'euros par ETP*)<br>(rapport entre la valeur ajoutée et les effectifs salariés en ETP)     | 54                                      | 76     | 59                        | 58     | 62                   | 62     | 72                               | 94     |
| Intensité capitalistique 2018 (en milliers d'euros par ETP)<br>(rapport entre les immobilisations corporelles et les effectifs salariés en ETP) | 135                                     | 187    | 57                        | 115    | 42                   | 54     | 87                               | 268    |
| Taux d'investissement 2018 (en %)<br>(part des investissements dans la valeur ajoutée)                                                          | 20,4                                    | 29,6   | 8,8                       | 16,9   | 7                    | 9,2    | 6,4                              | 17     |
| Taux d'exportation calculé sur l'ensemble des entreprises 2018 (en %)<br>(part du chiffre d'affaires réalisé à l'export)                        | 4,3                                     | 13,2   | 2,9                       | 12,8   | 2,8                  | 1,2    | 5,8                              | 32,6   |
| <b>Ratios de rentabilité</b>                                                                                                                    |                                         |        |                           |        |                      |        |                                  |        |
| Rentabilité économique 2018 (en %)<br>(part de l'excédent brut d'exploitation dans le capital d'exploitation)                                   | 6,2                                     | 11,6   | 12                        | 7,8    | 15,8                 | 16     | 5,8                              | 10,2   |
| Rentabilité financière 2018 (en %)<br>(rapport entre le résultat net et les capitaux propres)                                                   | 7,4                                     | 14     | 12,7                      | 7,3    | 14,2                 | 16,2   | 9,4                              | 15,6   |

\* équivalent temps plein.

**Champ :** pour la région, **entreprises mono ou quasi-monorégionales** de la filière ; pour la France : entreprises mono ou quasi-monorégionales exerçant les mêmes activités.

**Sources :** Insee, Flores et Fare 2018.

ceux pratiqués en France dans le sciage (- 2,1 %) et la sylviculture et exploitation forestière (- 3,2 %). C'est l'inverse dans la construction en bois (+ 4,5 %).

## Les entreprises régionales investissent peu

Les **entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales** représentent 67 % des entreprises et 58 % des salariés de la filière. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux d'investissement dans les entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales du sciage et du travail du bois est près de deux fois plus faible qu'au niveau national. Cela reflète la situation de certaines scieries régionales, dont l'équipement est plus ancien et moins automatisé que dans d'autres régions, suggérant une problématique de renouvellement du capital. Le recours aux dispositifs

nationaux d'aide à la modernisation de ces installations est en outre moindre dans la région. Ce segment est ainsi plus intensif en main-d'œuvre qu'au niveau national : la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée y est plus élevée. Toutefois, les entreprises relevant du sciage et du travail du bois opèrent fréquemment en « débit sur liste ». Cette offre de découpe à la commande et sur mesure constitue un marché de niche qui leur permet de dégager une rentabilité économique et financière supérieure à la moyenne nationale.

Dans la sylviculture et l'exploitation forestière, le taux de valeur ajoutée est plus élevé qu'au niveau national. La rentabilité économique est toutefois plus faible, reflète d'une filière régionale peu intensive en capital, où la main-d'œuvre occupe une place très importante dans l'équilibre productif. Les frais de personnel (81 % de la valeur ajoutée) absorbent ainsi 17 points de

plus de valeur ajoutée dans la région que dans l'ensemble de la filière nationale. Dans l'industrie du papier et du carton, les entreprises régionales dégagent un taux de valeur ajoutée équivalent à la moyenne nationale. Leur taux de rentabilité moyen est cependant près de deux fois plus bas et leur taux de marge moyen plus de trois fois moindre. Cette relative fragilité financière peut constituer un obstacle à l'investissement, dont la part dans la valeur ajoutée est deux fois et demi plus faible qu'au niveau national. Dans la construction en bois, les indicateurs financiers sont proches de la moyenne nationale. ●

Julie Argouarc'h, Thibaut Farrouch (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Encadré 2 – Un contexte favorable au développement des usages du bois

La Stratégie nationale bas carbone et la Réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) donnent les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas carbone, circulaire et durable. Elles ont deux objectifs : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Dans cette perspective, la substitution de bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie, bois-chimie...) à des produits plus émissifs en gaz à effet de serre pourrait se développer dans les années à venir et susciter des débouchés supplémentaires pour la filière forêt-bois.

### ► Sources

L'étude des établissements et des salariés est réalisée à partir du Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (**Flores**). Le fichier « tous salariés » des **DADS-DSN** permet d'étudier leur âge et leur catégorie socioprofessionnelle. Les indicateurs financiers des entreprises de la filière sont issus du Fichier approché des résultats d'Ésane (**Fare**) et portent uniquement sur les entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales. Pour les non-salariés, la **base Non-salariés** a été utilisée. L'hypothèse a été faite que la part des non-salariés dans la filière par secteur d'activité est la même que pour les salariés.

### ► Méthode

Cette étude a mobilisé différentes sources statistiques afin de définir l'appartenance d'un établissement à la filière : le code d'activité principale exercée de l'établissement, l'enquête annuelle de production de l'Insee et les enquêtes annuelles de branche du ministère de l'Agriculture. Pour certains codes d'activité, les établissements ont été intégrés au champ suite à une expertise réalisée par Fibois Sud, les Communes forestières et la Draaf après une présélection sur leur raison sociale. L'expertise n'ayant pas été menée au niveau national, la comparaison avec les chiffres nationaux n'a de ce fait qu'une valeur indicative. En raison d'un changement de sources sur les salariés, les résultats ne peuvent être comparés avec ceux publiés en 2014. De plus, le champ est plus restreint et ne contient plus les groupements forestiers. L'identification des établissements travaillant dans le secteur du bois-énergie a été faite par Fibois Sud, la Draaf et les Communes forestières à partir de la liste fournie par la Mission régionale bois-énergie (exploitants, fournisseurs, installateurs, constructeurs et bureau d'étude). Celle-ci a été complétée avec des établissements certifiés RGE (reconnu garant de l'environnement) 20.12, 20.08 et Qualibois.

### ► Définitions

Les **entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales** sont les entreprises dont au moins 80 % des effectifs sont localisés dans la région. L'**excédent brut d'exploitation** est le solde du compte d'exploitation, pour les unités de production. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Le **taux de valeur ajoutée** est le rapport de la valeur ajoutée au chiffre d'affaires.

### ► Pour en savoir plus

- **Draaf et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, « Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur », avril 2020.
- **Draaf**, « La récolte régionale de bois demeure à un niveau élevé, malgré les turbulences liées aux centrales biomasse », *Agreste Études* Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 118, avril 2021.
- **IGN**, « Le Mémento Inventaire forestier », décembre 2021.
- **Fibois Sud**, Interprofession de la filière forêt-bois sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : [fibois-paca.fr](http://fibois-paca.fr).
- **Observatoire régional de la forêt méditerranéenne** : [ofme.org](http://ofme.org).
- **Debouzy I., Leurs Y.**, « La filière bois en Auvergne-Rhône-Alpes : une ressource forestière abondante, de fortes spécialisations locales dans sa valorisation », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 123, juin 2021.

